



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**PRÉFECTURE**

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique préalable à la cessibilité des terrains est prescrite à la demande de la Ville de Rennes, sur son territoire, dans le cadre du projet de parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin.

Les pièces du dossier comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à :

**Hôtel de Rennes Métropole  
Pôle Accueil Ville de Rennes  
Service Droit des Sols  
4, avenue Henri Fréville – 35200 RENNES  
(lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 / 13 h 30 à 17 h 00)**

pendant 18 jours consécutifs, **du mardi 09 mai au vendredi 26 mai 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement sur le registre ses observations sur les limites des biens à exproprier ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné pour diligenter cette enquête est monsieur Didier VILAIN. Il recevra en personne les observations du public, à l'Hôtel de Rennes Métropole, les :

- ⇒ **mardi 09 mai 2017** – de 10 h à 12 h,
- ⇒ **lundi 15 mai 2017** – de 15 h à 17 h,
- ⇒ **vendredi 26 mai 2017** – de 15 h à 17 h.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

RENNES, le **28 MARS 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Denis **DLAGNON**